

# Élimination des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE)



Matériel informatique et multimédia (voir liste), matériel de laboratoire non contaminé...



Compléter et transmettre au SPSE le **listing** recensant le matériel

Si volume important : mise à disposition de caisses palettes et manutention par le transporteur

Si petite quantité : collecte par le SPSE



**Les écrans doivent être triés séparément des autres matériels**



Les équipements sont valorisés ou démantelés suivant leur âge et état



**L'éco-participation payée lors de l'achat des DEEE garantit la reprise du matériel par les constructeurs afin qu'un éco-organisme les traite car ils contiennent différents polluants (métaux lourds, liquides réfrigérants, gaz) qui peuvent dégager des substances toxiques.**

Pour toutes questions ou enlèvement, contacter le SPSE  
au 03 68 85 08 06 ou [carole.dieffenbacher@unistra.fr](mailto:carole.dieffenbacher@unistra.fr)

Retrouvez toutes les procédures concernant les déchets sur [l'ENT de l'UDS](#)